

DROIT A L'OUBLI

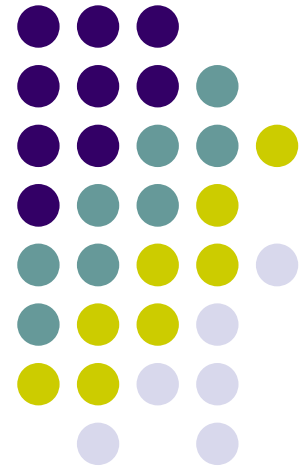
Patient atteint d'un cancer (quels qu'en soient la localisation et le type histologique) ou hépatite C:

PAS DE DECLARATION si:

*Délai de 5 ans après la fin du protocole thérapeutique

*Absence de rechute

Les autres pathologies et facteurs de risque, les situations actuelles d'incapacité, d'invalidité ou d'inaptitude au travail, en lien ou non avec l'affection relevant du droit à l'oubli, sont à déclarer à l'assureur en réponse au questionnaire de santé et pourront faire l'objet d'une décision adaptée ou d'une tarification en tant que telle.



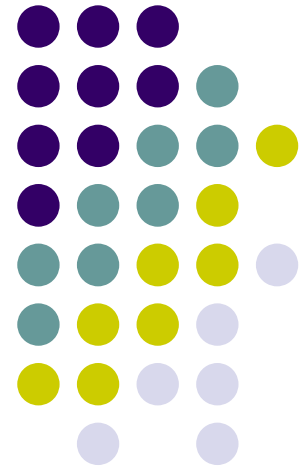
DROIT A L'OUBLI

Pour les personnes qui ne relèvent pas du « droit à l'oubli », la Convention AERAS met en place, qu'il s'agisse de cancers ou d'autres pathologie, une grille de référence dans le but de faciliter l'accès à l'assurance emprunteur pour un certain nombre de pathologies listées.

La grille de référence se décline en deux parties:

Partie 1: pathologies n'entraînant aucune exclusion ou surprime

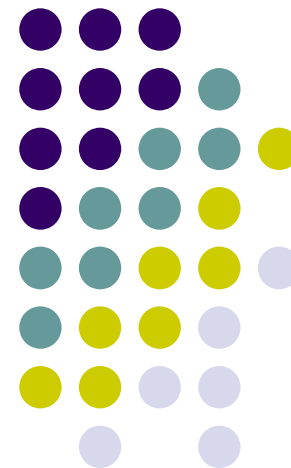
Partie 2: pathologies pouvant entraîner exclusion et/ou surprime



DROIT A L'OUBLI

Grille de référence AERAS PARTIE 1 4 exemples

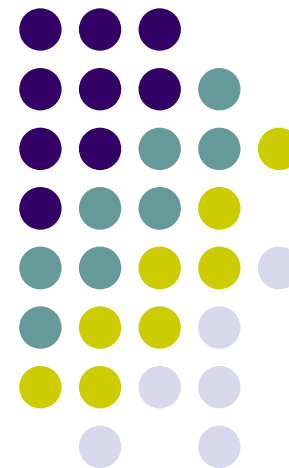
Type de pathologie	Type histologique et stade	Délai d'accès après la fin du protocole thérapeutique et sans rechute
Cancer du testicule	Séminomes purs	1 an
Cancer du sein « in situ »	Carcinome canalaire ou lobulaire in situ strict ou quelques microinfiltrations	3 ans
Cancer du col utérin	In situ pur	1 an
Cancer du colon ou du rectum	Stade 0 age sup à 50 ans Stade 1 plus de 50 ans	1 an 4 ans



DROIT A L'OUBLI

Grille de référence AERAS PARTIE 2 deux exemples

Type de pathologie	Définition précise	Délai d'accès à compter du diagnostic	Détail des conditions d'acceptation par garantie et surprime maximale applicable par l'assureur
Cancer du sein infiltrant	Infiltrant, stade 1, taille inférieure à 20 mm, pas d'envahissement ganglionnaire, pas de métastases, reprise d'activité sans arrêt supérieur à 3 mois	3 ans	Décès: surprime plafonnée à 100% PTIA (perte totale et irréversible de l'autonomie): surprime plafonnée à 100% Incapacité et invalidité: surprime plafonnée à 100%
Cancer de la prostate en surveillance active	Age >55 ans, PSA <10, Gleason <6 biopsies positives <2 adénocarcinome pur, exclusion de tout traitement	Sans délai	Décès et PTIA: accordés avec surprime plafonnée à 75% GIS (garantie invalidité spécifique) non accordée

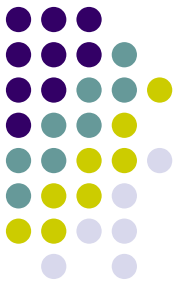


QUESTIONNAIRE DE SANTE

Il en existe de deux types:

1 le questionnaire simplifié: entre 10 et 15 questions, facile à remplir, niveau de l'assurance

le questionnaire par pathologie est plus détaillé: niveau 2 et 3 de l'assurance



- Votre médecin peut vous aider à le remplir, mais c'est vous qui le signez. Le médecin spécialiste de votre pathologie peut aussi vous aider, mais il vous le remettra en main propre, charge à vous de l'envoyer au médecin conseil de l'assureur
- Questionnaire ALD: porte sur les 15 dernières années
- Questionnaire ARRET DE TRAVAIL: porte sur les AT de plus de 21 jours au cours des dix dernières années maximum